



**PETITE-RIVIÈRE
SAINT-FRANÇOIS**

ÉCHO DE PETITE-RIVIÈRE

AVRIL 2026

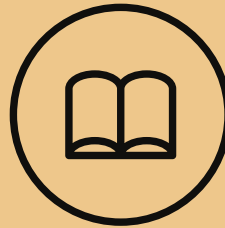
Bon à savoir	2
Infos communautaires	3
Service Incendie	12
Avis - Travaux publics	14
Infos - F.A.D.O.Q.	15
Événements	17
Conseil municipal	20
Chronique urbanisme	22

BON À SAVOIR



Numéro d'urgence lorsque les bureaux sont fermés:

418-760-1050
composez le 9



Horaire bibliothèque

Lundi: 18h à 19h30
Mercredi 18h à 19h30



Versements pour les taxes:

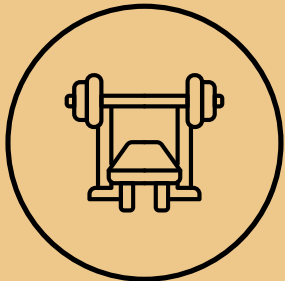
- 17 mars
- 15 avril
- 15 mai
- 16 juin
- 15 juillet
- 15 septembre



Location de salle

Pour effectuer une location, communiquez avec nous au info@petiteriviere.com ou par téléphone au 418-760-1050.

Heures d'ouverture



Le centre d'entraînement est situé au sous-sol de l'École Saint-François (9 rue du Couvent)

Horaire régulier

Lundi au vendredi : 6h à 7h45 et de 16h à 22 h
Samedi et dimanche : 6h à 22 h

HORAIRE ESTIVAL (24 juin au 25 août)

Dimanche au samedi : 6h à 22h

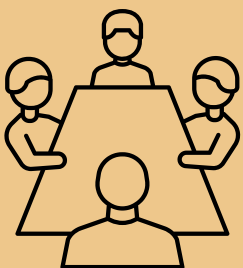
Dates de tombée pour comité consultatif en urbanisme (CCU)



- 9 janvier
- 6 février
- 6 mars
- 10 avril
- 8 mai
- 12 juin
- 10 juillet
- 7 août
- 7 septembre
- 9 octobre
- 6 novembre
- 4 décembre

Les documents seront analysés par les élus lors de la séance du conseil le mois suivant.

Tenue des séances ordinaires du conseil municipal



- 13 janvier
- 10 février
- 10 mars
- 14 avril
- 12 mai
- 09 juin
- 14 juillet
- 18 août
- 08 septembre
- 13 octobre
- 10 novembre
- 08 décembre



INFO COMMUNAUTAIRE

Important habitation à prix modique!



Nous vous suggérons de faire votre rapport d'impôt le plus rapidement possible pour avoir les avis de cotisation 2025 du Québec, car c'est essentiel pour l'attribution des logements.

Vous devez envoyer vos informations par courriel au: **sarl@orhmrcc.ca**

ou par la poste au:

**85, rue St-Jean-Baptiste
Bait-Saint-Paul (Qc) G3Z 1M5**

Pour toute question vous pouvez rejoindre Cynthia Desbiens au 418-435-2850 option 1.

Appel de projet



La MRC de Charlevoix lance un appel de projets visant la mise en valeur de la forêt habitée du Massif de Charlevoix.

Doté d'une enveloppe de 40 000 \$, ce fonds a pour objectif de soutenir des initiatives structurantes en milieu forestier, favorisant le développement durable, l'innovation et la vitalité du territoire.

Les promoteurs intéressés sont invités à déposer leur projet au plus tard le vendredi 22 mai 2026 à 16 h. Les projets soumis en dehors de cette période ne seront pas admissibles.

Les critères d'admissibilité, le guide du promoteur ainsi que le formulaire de dépôt sont disponibles en ligne sur notre site Web ainsi que celui le site de la MRC.

Ski-études



La saison de ski-études 2025-2026 de l'école primaire de Petite-Rivière-Saint-François est maintenant terminée. Elle nous aura permis de partager de nombreux moments agréables.

Nous souhaitons souligner l'extraordinaire progression des jeunes, ainsi que l'apport précieux et le dévouement des accompagnateurs. Tous ont déjà hâte de retrouver les pentes la saison prochaine.



INFO COMMUNAUTAIRE

Le bilan des Fêtes du 350e est maintenant disponible !



Revivez une année marquante pour notre communauté

Le bilan des Fêtes du 350e est maintenant disponible!

Au cours de la dernière année, Petite-Rivière–Saint-François a vibré au rythme d'une programmation riche, rassembleuse et empreinte de fierté.

- Des moments marquants
- Une mobilisation exceptionnelle
- Une communauté plus unie que jamais

Comme le souligne le maire Serge Bilodeau, le 350e « laisse un héritage collectif qui accompagnera les projets à venir pour Petite-Rivière–Saint-François ».

Ce bilan vous propose de revivre les temps forts de l'année, de découvrir les retombées des festivités et de mesurer l'ampleur de ce projet collectif.

Consultez le document complet dès maintenant sur notre site Web.

UNE 10^e ÉDITION LÉGENDAIRE

DÉFI 2026



10 ans. 10 sommets. Ton défi.

Les inscriptions pour la 10^e édition du Défi des 5 sommets sont maintenant ouvertes!

Cette année, nous sommes particulièrement fiers de voir deux montagnes situées sur le territoire de Petite-Rivière–Saint-François faire partie du défi :

- Le Massif de Charlevoix
- Le Mont à Liguori

Une belle occasion de (re)découvrir nos paysages, de bouger et de profiter pleinement du plein air chez nous.

Pour cette édition spéciale, choisissez vos 5 sommets parmi une sélection de 8 montagnes... et relevez le défi à votre rythme tout au long de l'été.

Du 5 juin au 12 octobre 2026

Inscription : <https://defides5sommets.com/>

On vous invite à participer en grand nombre à cette activité rassembleuse, parfaite pour faire le plein d'énergie et explorer notre territoire.



Belle à voir! Belle à vivre!



Une nouvelle ressource de cœur pour Petite-Rivière-Saint-François

La Municipalité est fière d'annoncer la nomination de Mme Claudia Lemay à titre de directrice générale adjointe.

Ce poste stratégique, récemment créé, vise à appuyer la direction générale dans la gestion globale de l'organisation municipale, tout en contribuant activement à la réalisation de projets structurants pour la communauté. La directrice générale adjointe joue notamment un rôle clé en matière de ressources humaines, de relations de travail, de gouvernance et de gestion organisationnelle, en plus de soutenir la direction générale dans ses responsabilités et d'assurer son remplacement au besoin.

Titulaire d'une maîtrise en administration des affaires (MBA pour cadres) et d'une formation en relations industrielles, Mme Lemay possède une solide expertise en gestion des ressources humaines, en développement organisationnel et en coordination de projets. Elle s'est démarquée au cours de sa carrière par son leadership mobilisateur, sa capacité à accompagner le changement et à structurer des équipes performantes, tant dans le secteur privé que public.

Animée par un fort sentiment d'appartenance et une volonté de s'impliquer activement dans sa communauté, Mme Lemay se dit enthousiaste à l'idée de relever ce nouveau défi :

« Mon leadership positif, ma polyvalence et mon souci du travail bien fait sont des atouts que je souhaite mettre à contribution. Je suis animée par ce défi et par la volonté de faire briller notre communauté. »

« L'arrivée de Mme Lemay marque une étape importante pour notre organisation. Petite-Rivière-Saint-François est en pleine effervescence, et l'ajout d'une expertise aussi chevronnée en gestion et en ressources humaines nous permettra de mieux structurer notre croissance, tout en assurant une qualité de service exemplaire à nos citoyens. » — Serge Bilodeau, maire de Petite-Rivière-Saint-François

Toute l'équipe municipale lui souhaite la bienvenue et beaucoup de succès dans ses nouvelles fonctions.



INFO COMMUNAUTAIRE



Grand bazar au profit des jeunes de Petite-Rivière !

Vous êtes invités à participer à une journée conviviale et rassembleuse au cœur du village

Quand ? Dimanche 7 juin, de 10 h à 15 h

Où ? Stationnement de l'Hôtel de Ville (1067, rue Principale, Petite-Rivière-Saint-François)

Au programme :

Grande vente de garage ouverte à tous les citoyens, l'occasion parfaite de faire le ménage... ou de dénicher des trésors !

Réservation de tables :

En remplissant le formulaire ici : <https://forms.gle/Neho3UetZAuXVit17>

Ou en contactant Robert Dugas pour transmettre vos informations

Date limite pour s'inscrire : 1er juin

Coût : 10 \$ par table, payable le jour même de l'événement

Sur place :

Apportez vos canettes et bouteilles consignables, une belle façon de contribuer !

Sur l'heure du dîner :

Hot-dogs, jus et liqueurs seront en vente sur place

Beau temps, mauvais temps :

En cas de pluie, l'événement sera déplacé dans la grande salle municipale

Une bonne cause :

Tous les fonds amassés serviront à organiser des activités pour les jeunes de Petite-Rivière en 2026-2027.

Pour information :

Robert Dugas, coordonnateur des loisirs

514 945-5016

rdugas@petiteriviere.com

Venez encourager la relève tout en passant un bon moment en famille !



INFO COMMUNAUTAIRE

Comment rester en santé et repousser la maladie?



La Bibliothèque Gabrielle-Roy de Petite-Rivière-Saint-François en collaboration avec la MADA vous invite à une conférence gratuite avec le Dr Frédéric Picotte, médecin de famille et professeur adjoint à l'Université de Montréal.

16 mai 2026 - 13 h

Salle municipale (1067, rue Principale)

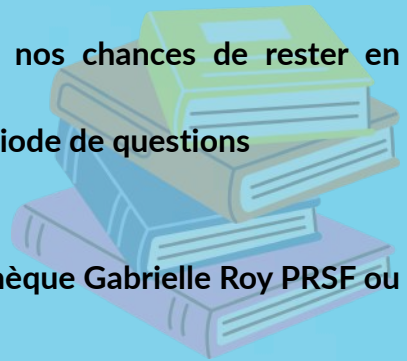
Au programme :

- Vieillir en santé – que disent les études?
- Les bases scientifiques pour maximiser nos chances de rester en forme
- Dépistage, mode de vie, médication et période de questions

Inscription gratuite – places limitées

Réservation via la page Facebook de la Bibliothèque Gabrielle Roy PRSF ou par courriel : biblioprfs@hotmail.com

Une belle occasion d'échanger et de s'outiller pour prendre soin de sa santé à long terme.



13 mai
19 h à 20 h 30



Église St-François-Xavier
1023, rue Principale
Petite-Rivière-St-François

CAFÉ-CONFÉRENCE

Inscription

418 760-1050
Activité gratuite

**Vivre le
moment présent**

PRÉSENTÉ PAR

Patricia Charest – Enchantée



Une initiative de votre comité local Municipalité amie des aînés (MADA)



En partenariat avec :

Québec 



PETITE-RIVIÈRE
SAINT-FRANÇOIS



Belle à voir! Belle à vivre!

INFO COMMUNAUTAIRE

Journée nationale de l'arbre et des vivaces – On vous attend le 24 mai !

C'est un rendez-vous le dimanche 24 mai, de 10 h à 15 h, à Petite-Rivière-Saint-François pour célébrer la Journée nationale de l'arbre et des vivaces.

Lieu :

Devant la caserne des pompiers
Stationnement de l'Hôtel de Ville
1067, rue Principale

Au programme :

- Remise gratuite de conifères, feuillus et compost
- Vente à bas prix de vivaces et de petits arbres
- Présentation des normes de plantation par le Service d'incendie
- Conseils sur place et fiches descriptives des espèces offertes

Important :

une preuve de résidence sera exigée

Pour obtenir plus d'informations :

Robert Dugas, coordonnateur des loisirs
514 945-5016
rdugas@petiteriviere.com

Merci de partager l'information et au plaisir de verdir notre municipalité ensemble le 24 mai



INFO COMMUNAUTAIRE

On recrute dans votre région !

Dans le cadre du prochain Recensement de la population 2026, Statistique Canada est à la recherche de personnel local pour contribuer à la collecte de données essentielles à nos communautés.

Pourquoi postuler ?

- Environ 32 000 emplois disponibles partout au pays
- Salaire de 25,87 \$/h à 31,32 \$/h selon le poste
- Emplois de mars à juillet 2026
- Horaire flexible (jour, soir, fin de semaine)

C'est une belle occasion de vous impliquer concrètement dans votre milieu et de participer à un projet d'envergure nationale.

Postulez dès maintenant : recensement.gc.ca/emplois

Besoin d'aide : 1-833-830-3106

EMPLOIS AU RECENSEMENT

Statistique Canada embauche dans votre collectivité pour le Recensement de 2026!

Joignez-vous à l'équipe du Recensement de 2026 pour effectuer un travail utile qui a une incidence sur votre collectivité.

Renseignements importants :

- Environ 32 000 emplois au recensement sont offerts partout au Canada.
- Le taux de rémunération est de **25,87 \$ l'heure** pour les postes sans fonctions de supervision et de **31,32 \$ l'heure** pour les postes de supervision, en plus des dépenses admissibles.
- La période d'emploi pour les postes du recensement est de **mars à juillet 2026**, selon le poste et le lieu de travail.
- Vous devez être disponible pour travailler selon un horaire flexible, ce qui comprend le jour, le soir et la fin de semaine.



Postulez dès maintenant et parlez-en à un ami ou une amie
recensement.gc.ca/emplois

Pour obtenir de l'aide, veuillez composer le **1-833-830-3106**
Téléscripteur (ATS) : **1-833-830-3109**



Statistique
Canada

Statistics
Canada

Canada



Belle à voir! Belle à vivre!

INFO COMMUNAUTAIRE

Collecte des résidus verts – Printemps 2026

Le temps du grand ménage extérieur est arrivé! La collecte des résidus verts aura lieu dans toute la MRC de Charlevoix ce printemps 2026.

Cette collecte vous permet de vous départir de vos résidus de jardinage et d'entretien paysager :

- feuilles
- nettoyage de terrain
- petites branches

Inscription obligatoire

Pour profiter du service, vous devez vous inscrire avant le 6 mai à 16 h :

418 435-2639 poste 6012

Contenants autorisés

Les résidus verts doivent être déposés dans l'un des contenants suivants :

- Bac brun
- Contenant réutilisable
- Sac de papier
- Boîte de carton

➡ Aucun sac de plastique ne sera ramassé

Jour de collecte

Assurez-vous de placer vos contenants en bordure de rue la veille de la collecte, dans un endroit facilement accessible.

Merci de votre collaboration pour un environnement plus propre et durable!



INFO COMMUNAUTAIRE

Collecte des encombrants – Printemps 2026

C'est le moment de faire du ménage! La collecte des encombrants aura lieu durant la semaine du 1er juin 2026 partout sur le territoire de la MRC de Charlevoix.

Réservation obligatoire

Vous devez réserver votre collecte avant le vendredi 27 mai à 16 h :

418 435-2639 poste 6012

gmr@mrccharlevoix.ca

Formulaire en ligne sur le site de la MRC de Charlevoix

<https://www.mrccharlevoix.ca/.../collecte-des-encombrants/>

À ne pas oublier

Les encombrants doivent être déposés en bordure de rue le dimanche 31 mai seulement.

Merci de votre collaboration pour garder notre milieu propre et agréable!

Collecte des encombrants





Le saviez-vous?

Le premier feu de végétation de la saison est l'un des indicateurs utilisés par la SOPFEU pour marquer le début de la saison des feux de forêt.

Cette année, le premier feu est survenu le 9 avril en Estrie. Il a été causé par une perte de contrôle lors d'un brûlage de rebuts. L'incendie s'est rapidement propagé à un champ et menaçait la forêt avoisinante.

Le début de la saison varie selon les conditions météorologiques, notamment la quantité de neige et de précipitations reçues durant l'hiver. Toutefois, dès la fonte des neiges, la végétation morte (feuilles, herbes, branches) s'assèche rapidement et devient extrêmement inflammable. Une simple étincelle peut suffire à déclencher un incendie qui se propage à grande vitesse.

Soyez vigilants

Dans notre région, plusieurs résidences sont situées en milieu forestier. Cela augmente considérablement les risques pour les habitations, les bâtiments et la sécurité des citoyens. Un feu mal contrôlé peut rapidement mettre en danger votre propriété... et celle de vos voisins.

Rappel important

Il est obligatoire de téléphoner au service incendie afin d'obtenir une autorisation avant de procéder à tout feu à ciel ouvert:(418) 633-6724

Amendes et réglementation

Toute personne qui effectue un feu à ciel ouvert sans autorisation s'expose à une amende pouvant aller jusqu'à 2000 \$.

Faites preuve de responsabilité

Adoptez des comportements sécuritaires, privilégiez des alternatives comme le déchiquetage ou l'écocentre et assurez-vous de toujours garder le contrôle de vos activités.

Ensemble, protégeons nos résidences et notre communauté.



CALENDRIER DE COLLECTE

PETITE-RIVIÈRE-ST-FRANÇOIS


INCLUANT LE CHEMIN DE LA MARTINE, SECTEUR BAIE-SAINT-PAUL ET LA ROUTE 138
DU CROISEMENT DE LA MARTINE VERS PETITE-RIVIÈRE-SAINT-FRANÇOIS.

2026

JOURNÉES DE COLLECTE

ORDURES: MARDI
RÉCUPÉRATION: MERCREDI
COMPOST: JEUDI
COLLECTE REMISE AU JOUR OUVRABLE SUIVANT

COLLECTES SUR RÉSERVATION SEULEMENT:

 Résidus verts, réservez avant le 7 mai et le 29 octobre

 Encombrants, réservez avant le 28 mai et le 17 septembre

GUIDE DU TRI

Déchets

Les matières mélangées et autres objets.

IMPORTANT Aucun résidu de cuisine ne doit s'y retrouver.



Récupération

Contenants, emballages et imprimés.

Compost

Les résidus de cuisine, de jardin et le papier et le carton souillé.

IMPORTANT Déposer les matières en vrac dans le bac ou dans des sacs en papier brun.



JANVIER

L	M	M	J	V
			1	2
5	6	7	8	9
12	13	14	15	16
19	20	21	22	23
26	27	28	29	30

FÉVRIER

L	M	M	J	V
2	3	4	5	6
9	10	11	12	13
16	17	18	19	20
23	24	25	26	27

MARS

L	M	M	J	V
2	3	4	5	6
9	10	11	12	13
16	17	18	19	20
23	24	25	26	27
30	31			

AVRIL

L	M	M	J	V
		1	2	3
6	7	8	9	10
13	14	15	16	17
20	21	22	23	24
27	28	29	30	

MAI

L	M	M	J	V
				1
4	5	6	7	8
11	12	13	14	15
18	19	20	21	22
25	26	27	28	29

JUIN

L	M	M	J	V
1	2	3	4	5
8	9	10	11	12
15	16	17	18	19
22	23	24	25	26
29	30			

JUILLET

L	M	M	J	V
		1	2	3
6	7	8	9	10
13	14	15	16	17
20	21	22	23	24
27	28	29	30	31

AOÛT

L	M	M	J	V
3	4	5	6	7
10	11	12	13	14
17	18	19	20	21
24	25	26	27	28
31				

SEPTEMBRE

L	M	M	J	V
	1	2	3	4
7	8	9	10	11
14	15	16	17	18
21	22	23	24	25
28	29	30		

OCTOBRE

L	M	M	J	V
			1	2
5	6	7	8	9
12	13	14	15	16
19	20	21	22	23
26	27	28	29	30

NOVEMBRE

L	M	M	J	V
2	3	4	5	6
9	10	11	12	13
16	17	18	19	20
23	24	25	26	27
30				

DÉCEMBRE

L	M	M	J	V
	1	2	3	4
7	8	9	10	11
14	15	16	17	18
21	22	23	24	25
28	29	30	31	

AVIS : TRAVAUX PUBLICS

La municipalité tient à vous rappeler quelques consignes concernant la cueillette de matières résiduelles.

Afin de maintenir un environnement propre, sécuritaire et fonctionnel pour l'ensemble de la communauté, il est essentiel que les bacs de vidange soient sortis seulement la veille de la collecte et retirés le jour même. Des bacs laissés trop tôt ou trop longtemps encombrant les trottoirs, nuisent à la visibilité, attirent les animaux et compliquent le travail des équipes. En période hivernale, ces impacts s'accroissent: les bacs compliquent les opérations de déneigement, risquent d'être ensevelis ou endommagés et augmentent les risques pour les piétons. Pour ces raisons, le non-respect du règlement peut entraîner l'émission d'un constat d'infraction.

Contraventions

Quiconque contrevient à l'une des dispositions de ce règlement commet une infraction est passible d'une amende minimale de 200 \$ pour une première infraction, si le contrevenant est une personne physique et d'une amende minimale de 400 \$ pour une première infraction, si le contrevenant est une personne morale.

En cas de récidive, les amendes minimales sont doublées.

Dans tous les cas, les frais de la poursuite sont en sus. Si une infraction se continue, elle constitue jour par jour une infraction distincte.

Avis à tous:

À l'occasion, il peut arriver que la collecte des matières résiduelles soit retardée. Dans ce cas, vous pouvez laisser vos bacs au bord du chemin jusqu'à ce que la collecte soit effectuée. Dans cette situation, aucun avis ne vous sera envoyé.



INFO COMMUNAUTAIRE FADOQ

**Aux membres de la FADOQ,
Nous vous souhaitons un joyeux anniversaire!**

AVRIL

- 4 Chantale Savard
- 5 Gaby Lavoie
- 11 Maude Lavoie
- 25 Fabienne Bouchard
- 26 Claire Racine



MAI

- 1 Cécilienne Bouchard
- 2 Yvon Simard
- 4 Diane Harvey
- 10 Danielle Bouchard
- 23 Fernand Sauriol
- 26 Florent Côté



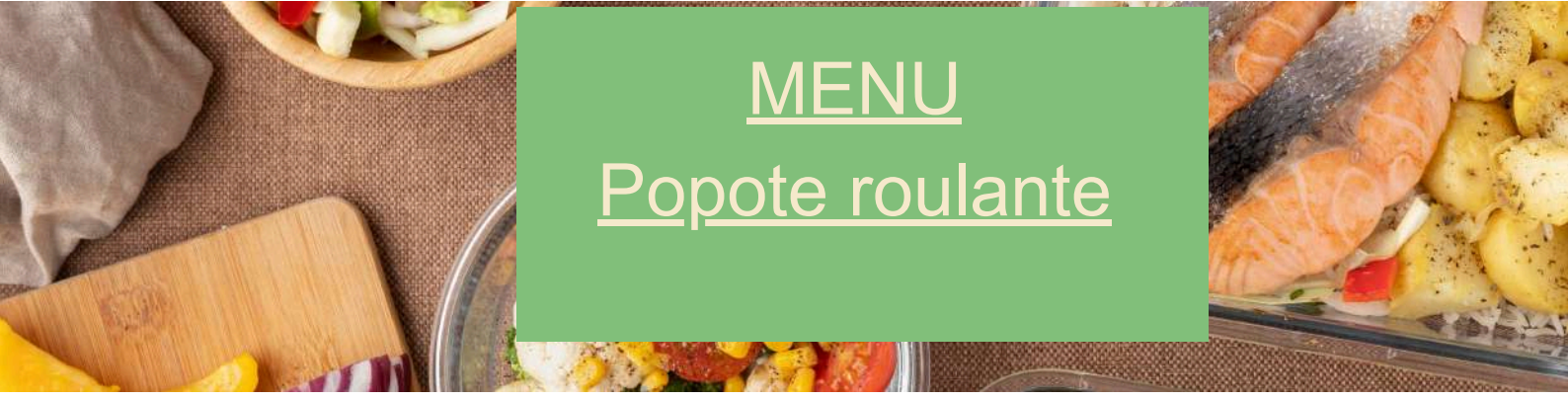
La baseball poche tous les mercredis soirs à 18h30 au coût de 2 \$. Rendez-vous sur place!

Début de la Pétanque le 4 mai à 18h30!!
Pour informations communiquer avec Jacques Bouchard au 418-632-1049

VIACTIVE

Tous les vendredis de
10:00 À 11:00
SALLE MUNICIPALE





MENU Popote roulante

AVRIL 2026

Mardi 28 avril : Soupe, spaghetti, pain croustillé avec dessert.

MAI 2026

Mardi 5 mai : Soupe, pâté chinois, légumes, salade du chef et dessert.

Mardi 12 mai : Soupe, lasagne, pain croustillé et dessert.

Mardi 19 mai : Soupe, cuisse de poulet, sauce, riz, salade de chou et dessert.

REPAS COMPLET : Soupe, plat principal, accompagnement et dessert.



Service de repas préparés
pour la communauté

Menu sujet à changement sans
préavis. Pour information :
418.632.1049



Belle à voir! Belle à vivre!

ÉVÉNEMENTS

AVRIL 2026

www.calendrier.best

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
		1 Baseball poche	2	3 Bureau fermé	4	5
6 Lundi de Pâques Bureau fermé	7	8 Baseball poche	9	10 VIACTIVE	11	12
13	14 Séance du conseil	15 Baseball poche	16	17 VIACTIVE	18	19
20 Comité urbanisme 13h30 à 16h	21 MADA dégustation conférence	22 Baseball poche	23 FADOQ AGA	24 VIACTIVE	25	26
27	28	29 Baseball poche	30			

Pour tous les détails des activités > [PETITERIVIERE.COM](https://www.petiteriviere.com)



Belle à voir! Belle à vivre!

ÉVÉNEMENTS

MAI 2026							www.calendrier.be
LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE	
				1 VIACTIVE	2	3	
4	5	6 Baseball poche	7	8	9	10	
11	12 Séance du conseil	13 Baseball poche	14	15	16 Conférence Dr Picotte	17	
18	19	20 Baseball poche	21	22	23	24	
25	26	27 Baseball poche	28	29	30	31	

Pour tous les détails des activités > PETITERIVIERE.COM



Belle à voir! Belle à vivre!

ÉVÉNEMENTS

Activité reconnaissance des bénévoles

Plus d'une cinquantaine de personnes de Petite-Rivière-Saint-François ont participé à notre événement de reconnaissances des bénévoles qui se tenait ce dimanche à L'Authentique - Cabane à sucre (Domaine Liguori). Nous avons eu droit à excellent repas dans une ambiance festive grâce à l'équipe de Guillaume Néron, que nous tenons à remercier chaleureusement pour l'accueil.

Nous tenons encore à remercier du fond du tous les bénévoles qui s'impliquent dans notre belle Municipalité. Au nom du conseil et de l'équipe municipale, merci d'enrichir notre communauté en oeuvrant dans plusieurs organismes locaux. Votre implication est plus qu'importante, elle est essentielle au bon déroulement de nos activités.



Activité dégustation

Le 21 avril avait lieu une conférence-dégustation offerte par notre conférencier, Raphaël, de la Cidrierie artisanale Les Travaux et les Jours, en collaboration avec la MRC. Il nous a présenté les différentes étapes de la fabrication du cidre, accompagnées d'une dégustation de plusieurs variétés. Tous ont fortement apprécié l'activité.



CONSEIL MUNICIPAL



Serge Bilodeau, maire
sbilodeau@petiteriviere.com



Robert Lavoie, Siège no 1
rlavoie@petiteriviere.com



Catherine Coulombe, siège no 2
ccoulombe@petiteriviere.com



Viviane De Bock, siège no 3
vdebock@petiteriviere.com



Israël Bouchard, siège no 4
ibouchard@petiteriviere.com



Jacques Bouchard, siège no 5
jbouchard@petiteriviere.com



Léopold Bouchard siège no 6
lbouchard@petiteriviere.com

RÉSUMÉ DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 AVRIL 2026

Gouvernance et Administration

- Nouvelle Directrice Générale Adjointe : Confirmation de l'embauche de Mme Claudia Lemay à titre de directrice générale adjointe, poste qu'elle occupe depuis le 13 avril 2026.
- Rémunération des Élus : Avis de motion et dépôt du règlement 779 instaurant un délai de carence de 30 jours avant que le maire suppléant puisse recevoir une rémunération additionnelle. Cette mesure vise la neutralité budgétaire en évitant le cumul de deux salaires de maire lors d'absences de courte durée.
- Technologies de l'Information : Adoption d'une nouvelle politique encadrant l'utilisation des actifs technologiques par les élus et employés afin de garantir la sécurité des données et protéger la réputation de la municipalité.

Urbanisme et Aménagement

- Création de la Zone U-38 : Adoption définitive du règlement 774 créant cette zone sur la rue du Quai (à même la zone U-13). Elle permet l'usage de "court séjour" limité à un maximum de 28 chambres pour l'ensemble du secteur.
- Équipements en cours latérales : Adoption du second projet de règlement 776 autorisant l'installation de thermopompes, génératrices et réservoirs d'huile dans les cours latérales, à condition de respecter une distance minimale de 2 m des lignes de terrain.
- Projets et permis : Acceptation d'un permis pour la construction d'une minimaison d'une chambre sur le chemin des Goélettes.



CONSEIL MUNICIPAL

RÉSUMÉ DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 AVRIL 2026 (SUITE)

Infrastructures et Travaux Publics

- Bâtiment multifonctionnel : Autorisation des paiements no 6 (470 056,05 \$) et no 7 (631 621,86 \$) à l'entreprise Deltec Construction 2022 inc. pour l'avancement des travaux dans le parc entrepreneurial.
- Bassin de rétention : Mandat confié à la firme Tetra Tech (15 000 \$) pour les plans et devis définitifs du bassin de rétention du Parc entrepreneurial.
- Recrutement : Autorisation de lancer une campagne de recrutement pour un poste de journalier/opérateur pour la saison hivernale 2026-2027.

Sécurité Publique et Environnement

- Équipements Incendie : Achat d'équipements d'intervention en forêt (pompe, boyaux, outils) auprès de L'Arsenal pour 9 857 \$.
- Remise à neuf et acquisition de masques respiratoires auprès de 1 200 degrés pour 13 556,59 \$.
- Achat de 8 ensembles de protection individuelle spécifiques aux feux de forêt pour 5 748 \$.
- Formation : Mandat à la SOPFEU pour former 14 pompiers sur les feux de végétation (8 162,28 \$).
- Protection de la forêt : Avis de motion pour le règlement 780 visant à retirer l'usage « Exploitation forestière » dans toutes les zones de Villégiature de réserve (VR) afin de limiter les coupes commerciales.

Vie Communautaire et Soutien

- Soutien financier : Octroi de 15 000 \$ au Train de Charlevoix, conditionnel à la poursuite du projet pilote facilitant l'accès aux citoyens locaux.
- Aide maximum de 10 000 \$ à l'organisme Accès-Petite-Rivière servant à couvrir les frais encourus pour le paiement des D.A.S. du camp de jour de 2025, des frais de comptabilité, de l'assurance responsabilité, remboursement du montant octroyé par EEC et des coûts du publipostage.
- Contribution de 10 000 \$ à l'Hebdo Le Charlevoisien pour sa nouvelle plateforme numérique.
- Patrimoine : Octroi du contrat pour le carnet de santé de l'église à BGLA architecture pour un montant de 23 800 \$.

Finances

- Comptes : Approbation des comptes à payer d'avril 2026 totalisant 1 429 113,14 \$.
- Emprunt : Résolution de concordance pour un emprunt par billets de 809 900 \$ qui sera réalisé le 14 mai 2026



Nous espérons que vous passez un excellent début de printemps !

Modifications de règlement d'urbanisme en cours.

En mars 2026, le Conseil Municipal de Petite-Rivière-Saint-François a entrepris le processus d'adoption du règlement #776. Ce projet vise à permettre la mise en place de thermopompe, de réservoir d'huile de chauffage et de génératrice en cours latérales. Auparavant, la mise en place d'une thermopompe, réservoir d'huile de chauffage et d'une génératrice n'était autorisée qu'en cour arrière.

Une consultation publique portant sur cette modification règlementaire a été tenue le 8 avril dernier. Si tout se passe bien, le projet de règlement #776 entrera en vigueur à la fin du printemps/début été 2026.

Toujours en mars 2026, les Élus du Conseil Municipal de Petite-Rivière-Saint-François ont entrepris le processus d'adoption du règlement #777, via l'adoption d'un avis de motion avec effet de gel sur la coupe d'arbre sur son territoire.

C'est quoi un avis de motion ?

L'avis de motion a pour but d'informer les membres du conseil municipal qui auront à voter sur le règlement. Il sert également à attirer l'attention des intéressés en spécifiant, notamment dans le cas d'une modification à un règlement de zonage ou de lotissement, la nature de la modification, donc l'objet du règlement.

Dans le cas de ces règlements, l'avis de motion fige dans le temps la situation juridique sur le territoire d'une municipalité. La situation juridique peut concerner, entre autre, l'émission des permis et des certificats afin que l'exécution de travaux ou le début d'utilisations non conformes ne compromettent pas l'application des dispositions devant être adoptées par le règlement faisant l'objet de l'avis de motion.

Bref, on annonce à la population que les élus adopteront prochainement une modification règlementaire et entre temps, le conseil municipal applique un "gel" sur l'émission de permis touché par l'avis de motion. Dans le cas du règlement #777, l'avis de motion a pour effet de bloquer l'émission de tout permis de déboisement municipal SAUF les permis de déboisement lié à un projet de construction.

Le but recherché par les élus est de se donner le temps de réfléchir sur de nouvelles normes de déboisement.

Ce règlement à venir visera à renforcer la protection de la canopée et la résilience climatique de la municipalité.

La Municipalité modifie fréquemment sa réglementation, depuis 2025.

Nous vous invitons à communiquer avec nous, pour de plus amples informations à ce sujet ou encore consulter le site internet de votre municipalité pour rester informer des modifications.



RAPPEL IMPORTANT – ABRIS D’HIVER POUR AUTOMOBILE (ABRIS « TEMPO »)

Le service de l’urbanisme vous rappelle que les abris d’hiver pour automobile sont autorisés du 1er novembre au 1er mai seulement, conformément au règlement de zonage #603 (article 7.2.7).

Date limite pour le retrait : 1er mai

Merci de retirer l’ensemble de l’abri, incluant la structure portante.

Après cette date, toute installation encore en place pourrait entraîner une amende minimale de 500 \$.

Merci de votre collaboration !



À Petite-Rivière,
on se respecte !

CODE DE BONNE CONDUITE

En résidence permanente ou en location touristique



RESPECTEZ VOTRE VOISINAGE ET ÉVITEZ LE BRUIT DÉMESURÉ

Tout bruit excessif est interdit en tout temps. Soyez attentif à la tranquillité des résidents et autres visiteurs en évitant les nuisances sonores.



FEUX D'ARTIFICE INTERDITS

Les feux d'artifice ou pétards sont interdits en tout temps.



FEUX EXTÉRIEURS ET INTÉRIEURS

Soyez raisonnable dans les quantités de bois à brûler et utilisez un pare-étincelles. Prenez la peine d'éteindre efficacement et en profondeur votre feu extérieur.



DÉCHETS : PROPRETÉ DE L'ENVIRONNEMENT

En tout respect pour la nature et votre voisinage, les déchets doivent être déposés dans la poubelle.



RESPECTEZ LE CODE DE LA ROUTE

En voiture, ralentissez pour la sécurité des piétons et évitez de générer de la poussière sur les rues non-pavées. Stationnez dans les endroits prévus à cette fin.

MERCI

POUR VOTRE COOPÉRATION !



Apprenez-en plus et **adhérez au code** en vous rendant au **petiteriviere.com**



PETITE-RIVIÈRE
SAINT-FRANÇOIS



Belle à voir! Belle à vivre!